



De : Syndicat CGT
Envoyé : lundi 5 septembre 2022 à 16:21

À : DRH Verallia France
Cc : Direction Chalon; DSC CGT

Objet : Mail DRH - RE Procédures de licenciements en cours à Chalon :
Quelles suites à expliquer aux salariés ?



Madame la DRH,

Nous revenons vers vous suite aux différents messages que la Direction Générale de Verallia fait passer, tant aux salariés, qu'aux instances nationales de la CGT.

1. **Dans le communiqué de la direction de Chalon daté du 6 juillet, vous écrivez :** " *Un jugement doit être rendu dans les prochaines semaines. Nous confirmons que la procédure suit son cours et que la justice se prononcera à l'échéance prévue. Comme toujours, nous respecterons la décision rendue par le tribunal dans le cadre de cette affaire."*
2. **Puis, en réponse au mail que vous a envoyé le syndicat CGT de Chalon, vous répondez le 1^{er} septembre :** "Vous évoquez dans votre mail du 23 août 2022 et dans votre tract diffusé dans l'usine de Chalon, une prétendue déloyauté de la direction au regard du fait que nous évoquions fin septembre comme une date possible d'issue du jugement au TA de Dijon."

Le changement de temps n'aura pas échappé à la CGT ! La Direction de Verallia a modifié fait un virage à 180 ° en passant de "l'affirmatif" au "conditionnel" !?

Peut-être espériez-vous que cela passe inaperçu ?

Ou peut-être espériez-vous une fois de plus essayer de nous faire peur en pensant qu'on avait raté une date d'audience...

Nous avons donc passé 2 jours, jeudi et vendredi dernier, à revoir l'ensemble des dossiers en cours.

Concernant le Tribunal Administratif pour les procédures de licenciement en cours, le tribunal avait donné la date de « fin septembre » comme « date indicative » ! Mais depuis, le Tribunal n'a pas donné la date d'audience ! Ce qui est conforme avec le « conditionnel » employé dans votre mail du 1^{er} septembre !

Nous pensons qu'à votre niveau, avec vos compétences, l'utilisation de "l'affirmation" et du "conditionnel" n'est pas fortuite ! Mais bel et bien volontaire !

Ceci correspond en tous points avec les palabres développées par votre avocat dans ses conclusions, pour essayer de perdre les tribunaux dans des propos hors sujets, mensongers, dénués de sens dans le seul but d'égarer et d'emmener les juges le plus loin possible des vrais sujets...

Madame la DRH, vous avez rencontré le DSC CGT et le Secrétaire Général de la Fédération CGT du Verre et de la Céramique le 25 juillet dernier. Lors de cet échange vous avez échangé sur les dossiers de Chalon, sur le syndicat CGT de Chalon, sur des militants du syndicat de Chalon, en parlant de confiance, travailler ensemble, de la qualité du dialogue social, etc...

Mais, nous pensons que parler de la CGT de Chalon et ses dirigeants sans eux, ne peut pas aller très loin sans en parler franchement avec eux en leur présence !

Comme nous vous l'avons écrit et dit aux salariés, la CGT va organiser les salariés dès le 15 septembre, suite à leur demande, pour que cesse sans plus attendre les procédures de licenciement en cours à l'encontre de 2 élus CGT de Chalon !

- Nous procéderons par informations brèves et répétées qui remettront en avant tout ce que la Direction a fait, a dit, n'a pas fait, a mal fait, a fait de manière déloyale et malhonnête... tout ce qui a justifié une telle action syndicale pour faire avancer le dossier de l'amiante suite à l'incendie du Four 1 de Chalon et démontrer que de l'amiante tombe bien du toit comme le craignaient les salariés, ceci depuis juillet 2019 !

- Vous aurez noté (à moins que la direction locale ne vous cache des choses) que les salariés n'accepteront pas les licenciements de leurs élus CGT ! Et nous avons expliqué aux salariés "qu'appliquer la décision de justice" ne veut rien dire car, la décision du TA, même si elle est en votre faveur, ne vous permettra pas de licencier les élus CGT. Il vous faudrait refaire une demande à l'Inspection du Travail... c'est-à-dire remettre le feu à l'usine !

En conclusion, la CGT pense que si nous voulons construire un dialogue social efficace, chacun doit rester dans son rôle ! (*La Direction reste la Direction et la CGT continue de porter et défendre les intérêts des salariés !*)

Mais, ceci peut et doit se faire sans qu'une des parties ait une épée de Damoclès au-dessus de la tête !

Nous citons une dernière phrase de votre mail du 1er septembre : " *Notez également que nous attendons de votre part la même loyauté et transparence que celle dont nous faisons preuve à l'égard des organisations syndicales et de l'ensemble des salariés.*"

Alors une seule question : Est-ce loyal de la part de la Direction générale d'aller sur les sites de Verallia pour recruter des candidats UNSA ? L'employeur n'a-t-il pas obligation de neutralité ?

Vous voyez Madame la DRH, la CGT a donné une Clef USB au nouveau Directeur Général, cette clef USB comportait une vidéo dans laquelle on peut voir l'ancien Directeur Général mentir ouvertement aux salariés de chalon. *Nous l'avions donnée au nouveau Directeur Général en présence de l'ancien Directeur Général (celui qui ment) et en présence de la Direction Locale en disant de la regarder ensemble, c'était très intéressant. Notre Direction locale nous dit ne pas avoir vu la vidéo... c'est dommage ! Mais si besoin, nous n'hésiterons pas à lancer un appel large aux salariés pour que le donateur anonyme nous redonne une copie... peut-être a-t-il conservé l'original...*

- L'ancien Directeur Général a été contredit, et donc désavoué, par le Directeur du Site de Chalon ! (*Qui a d'ailleurs été licencié immédiatement après !*)
- Nous étions alors en octobre 2018, à une assemblée générale de salariés qui venaient de perdre un collègue et ami... Salarié qui a mis fin à ses jours après que la RRH l'ait traité d'improductif ! Après qu'elle l'ait littéralement brisé moralement !
- Et 9 mois après, il y a l'incendie du Four 1, les salariés ont dû travailler dans des conditions inadmissibles, en "totale" insécurité !
- Des morceaux de toiture leur tombaient dessus.
- Ils avaient peur que ces morceaux ne contiennent de l'amiante.
- Ils ont demandé des centaines de fois, durant 6 mois, à ce que la direction fasse analyser ces chutes de toiture... Demandes quasi journalières, orales, écrites, faites à tous les niveaux de hiérarchie !
- Les analyses n'ont jamais été faites malgré les engagements pris ! Y compris la dernière fois par le RRH de l'usine !
- La CGT a donc agi !
- Et le motif de déloyauté a été ajouté bien après que les procédures de licenciement ne soient engagées !
- Les premiers motifs étaient d'avoir fait entrer des journalistes dans le local syndical, la diffusion d'un tract et des propos diffamatoires dans un tract... (*où le temps employé était précisément le conditionnel, et où la ponctuation était interrogative... et le tract était si violent et les propos si diffamatoires que la Direction n'a même pas daigné mettre la CGT au tribunal pour dans une procédure pour diffamation !*)

La Direction "estime" qu'il y a diffamation... "estime" qu'il y a déloyauté... "accuse de vol" un élu CGT alors qu'elle lui conteste des remboursements de frais...

Mais la direction aurait-elle des droits qu'elle s'auto attribue ? Allons, pas de cela chez nous ! c'est contraire aux valeurs de Verallia !!! (*Mais la CGT défend les salariés ! Elle ne revendique pas leur licenciement y compris quand cela concerne les dirigeants qui n'appliquent pas les valeurs qu'ils instaurent et imposent à leurs salariés !*)

Vous voyez Madame la DRH, pour ramener la sérénité dans le dialogue social, pour calmer les choses, et pour retrouver une confiance les uns envers les autres, il nous semble important d'organiser une réunion entre la Direction de Verallia, les instances nationales de la CGT, mais aussi et surtout les

dirigeants du syndicat de Chalon, afin d'échanger ensemble et directement sans intermédiaire, et se regarder dans les yeux lorsque nous prenons des engagements les uns envers les autres !

Il y a 3 litiges importants en cours à Chalon, ils doivent trouver une issue amiable les 3 ensemble afin d'effacer le passé et permettre de redémarrer des relations non conflictuelles pour l'avenir.

La CGT de Chalon reste disponible jusqu'au vendredi 16 septembre pour nous rencontrer, au-delà de cette date le processus de mobilisation sera lancé.

Les syndicats CGT réunis en coordination la semaine suivante décideront des suites à donner au niveau de tous les sites de Verallia France !

Recevez Madame la DRH, nos salutations syndicales,

Philippe Girardot,

Secrétaire Général du Syndicat de site CGT du Verre Emballage de Chalon s/s

Copie pour information aux salariés